

**BDA Partners
Audit
Consultants**

Cabinet BDA Partners

CONFEDERATION AFRICAINE DE TAEKWONDO

**Rapport d'Audit sur les Etats Financiers du 1^{er}
Novembre 2021 au 30 Novembre 2022 :**

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
■ Rapport d'Audit sur les Etats Financiers du 1 ^{er} Novembre 2021 au 30 Novembre 2022	2- 8
■ NOTES ANNEXES du 1 ^{er} Novembre 2021 au 30 Novembre 2022	9

**BDA Partners
Audit
Consultants**

Niamey, 09 Mars 2023

**A l'attention de Monsieur Idé
ISSAKA
Président,
Confédération Africaine de
Taekwondo**

**Objet : Rapport d'Audit sur les Etats Financiers pour la période du 1^{er} Novembre 2021
au 30 Novembre 2022 :**

**Monsieur le Président,
Et Chers Membres de l'Assemblée
Générale de la Confédération
Africaine de Taekwondo**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Lettre de Mission en date du 22 Février 2023, nous vous présentons notre rapport relatif aux Etats Financiers pour la période du 1^{er} Novembre 2021 au 30 Novembre 2022, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la Confédération Africaine de Taekwondo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1 – AUDIT DES ETATS FINANCIERS PPUR LA PERIODE DU 1^{er} NOVEMBRE 2021 AU 30 NOVEMBRE 2022 ;

1- 1 OPINION DE L'AUDITEUR :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Confédération Africaine de Taekwondo pour la période du 1^{er} Novembre 2021 au 30 Novembre 2022 totalisant des Ressources de Francs CFA 308 062 029 pour l'équivalent de US Dollars 513 436,72 des Dépenses de Francs CFA 268 249 908 pour l'équivalent de 450 083,18 US Dollars et un Solde Disponible de Francs CFA 39 812 121 pour l'équivalent de 66 353,54 US Dollars, ainsi que les notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels ci-joint sont, conformément aux règles et méthodes comptables édictées selon les normes internationales d'audit (ISA) telles que prévues par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des Professionnels de la Comptabilité et de l'Audit, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de la période écoulée.

1- 2 FONDEMENT DE L'OPINION DE L'AUDITEUR :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles que prévues par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des Professionnels de la Comptabilité et de l'Audit.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » des dispositions précitées.

Nous sommes indépendants de la Confédération Africaine de Taekwondo conformément au Code d'éthique des Professionnels de la Comptabilité et de l'Audit édicté par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des Professionnels de la Comptabilité et de l'Audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1-3 RESPONSABILITES DU CONSEIL EXECUTIF RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels ont été établis par le Management de la Confédération Africaine de Taekwondo et arrêtés par le Conseil Exécutif.

Le Conseil Exécutif est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux dispositions pertinentes de la Loi en vigueur et particulièrement celles régissant l'OHADA, ainsi que du Contrôle Interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil Exécutif d'évaluer la capacité de la Confédération Africaine de Taekwondo dans son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil Exécutif a l'intention de mettre la Confédération Africaine de Taekwondo en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil Exécutif de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Confédération Africaine de Taekwondo.

1-4 RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS :

Nos objectifs, en tant qu'Auditeur, sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

2- VERIFICATIONS DES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

2-1 La Convention Continental Union Development Fund for 2022 :

La Convention de Subvention d'un montant de US \$ 164 000 signée le 25 Décembre 2021 entre l'Union Mondiale de Taekwondo et la Confédération Africaine de Taekwondo se présente ainsi qu'il suit :

Libellé des Rubriques :	Francs CFA	US Dollars ¹
■ Management de l'AFTU	30 000 000	50 000,00
■ Para-Taekwondo, Féminin et Social	17 400 000	29 000,00
■ Formation, Promotion AFTU	15 000 000	25 000,00
Totaux des Coûts Directs :	<u>62 400 000</u>	<u>104 000,00</u>
■ Projet 1 : Développement Capacités	12 000 000	20 000,00
■ Projet 2 : Namibie & Erythrée	12 000 000	20 000,00
■ Projet 3 : Para-Taekwondo	12 000 000	20 000,00
Totaux des Projets :	<u>36 000 000</u>	<u>60 000,00</u>
<u>Montant de la Convention :</u>	<u>98 400 000</u>	<u>164 000,00</u>

1 Sur la base de 1 US Dollar valant 600 Francs CFA.

La Convention stipule en ses dispositions pertinentes :

■ **Article 7 : Code d'Utilisation des Fonds et Procédures de Décaissement Obligatoires :**

Article 7 Alinéa 1 : Les coûts éligibles au financement de la Convention de Financement sont les coûts opérationnels engagés pour l'Administration, le Management de la Confédération Africaine de Taekwondo et les projets sportifs précisément décrits.

Article 7 Alinéa 2 : Les coûts opérationnels éligibles s'entendent des frais de location, de salaires d'employés salariés, des frais de déplacement et de voyages **qui ne peuvent, en aucun cas, dépasser 50 % de la Subvention soit US Dollars (\$) 52 000.**

Article 7 Alinéa 3 : Dans tous les cas, l'utilisation des fonds de la Convention de Financement est strictement soumise aux dispositions du Code d'Ethiques de la World Taekwondo et plus particulièrement les Articles 3 et 5 de la version du 11 Mai 2021 du Code d'Ethiques.

■ **Article 9 : Code d'Utilisation des Fonds et Procédures de Décaissement Obligatoires :**

Article 9 Alinéa 1 : La présente Convention est régie et interprétée selon la Loi applicable en République de Corée. Tout conflit naissant de l'application ou de l'interprétation de la présente sera exclusivement soumis à l'arbitrage de la Central District Court à Séoul en République de Corée.

3.2 La Procédure de Confirmations Directes des Tiers en relation avec l'AFTU :

Nous avons procédé, au cours de notre mission au lancement, conformément aux Normes Internationales (International Audit Standards), au lancement d'une Procédure de Confirmations Directes des Tiers en relation avec l'AFTU. Les réponses auxdites Confirmations Directes sont en cours. Dans le cas où ces dernières se révéleraient significatives dans leur impact, mention en sera fait sur l'Opinion de l'Auditeur que nous avons émise.

14 - La Loi applicable et les Diligences Obligatoires à observer

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi en vigueur en République du Niger.

Dans ce cadre, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la Loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Conseil Exécutif, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

À notre avis, les états financiers annuels ci-joint sont, conformément aux règles et méthodes comptables édictées selon les normes internationales d'audit (ISA) telles que prévues par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des Professionnels de la Comptabilité et de l'Audit, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de la période écoulée.

POUR LE CABINET BDA PARTNERS



Ahmed Ousman DIALLO
Associé, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

BDA
Partners
Audit
Consultants

Cabinet BDA Partners

CONFEDERATION AFRICAINE DE TAEKWONDO

Etats Financiers Période du 1^{er} Novembre 2021 au 30
Novembre 2022 :



Rapport Financier
Du 1^{er} Novembre 2021 au 30 Novembre 2022

Les États Financiers se présentent ainsi qu'il suit :

POURCENTAGE DES REALISATIONS EN 2022 :

RUBRIQUES :	Francs CFA	US Dollars	Pourcentage (%)
Charges de Fonctionnement	6 558 278	10 930,46	3%
Location Siège Social	7 800 000	13 000,00	3%
Equipements Bureau Siège Social	8 918 052	14 863,42	4%
Appuis aux Fédérations Nationales & Organisations	22 160 000	36 933,33	9%
Missions & Hébergement	51 676 720	86 127,87	21%
Billets d'Avions et Autres Frais de Transport	26 910 139	44 850,23	11%
Diners, Rencontres et Galas	20 475 050	34 125,08	8%
Prestations de Services	9 300 789	15 501,32	4%
Projets Exécutés (1 A 4)	98 277 600	163 796,00	39%
TOTAL ;	252 076 628	420 127,71	100%

Etabli par le Comptable :

Vérifié et Contrôlé par :



Visa d'Autorisation d'Etat

Président



Le Trésorier Général

Niamey le 20 Mars 2023

■ EMPLOIS & RESSOURCES 1ER NOVEMBRE 2021 AU 30 NOVEMBRE 2022 :

EMPLOIS	Francs CFA	US Dollars	RESSOURCES	Francs CFA	US Dollars
Charges de Fonctionnement	6 558 278	10 930,46	Subventions Reçues WT	192 010 579	320 017,63
Location Siège Social	7 800 000	13 000,00	Subventions Reçues Egypte	116 051 450	193 419,08
Equipements Siège Social	8 918 052	14 863,42			
Appuis aux Fédérations	22 160 000	36 933,33			
Missions & Hébergement	51 676 720	86 127,87			
Billets d'Avions et Transport	26 910 139	44 850,23			
Diners, Rencontres et Galas	9 300 789	15 501,32			
Prestations de Services	20 475 050	34 125,08			
Projets Exécutés (1 A 4)	98 277 600	163 796,00			
Disponibles au Sénégal	16 173 280	26 955,47			
Solde Disponible en Banque	39 812 121	66 353,54			
TOTAL GENERAL :	308 062 029	513 436,72	TOTAL GENERAL	308 062 029	513 436,72

Etabli par le Comptable :

Vérifié et Contrôlé par :

[Signature]

Le Comptable

Niamey le 20 Mars 2023

Visa d'Autorisation du :



Le Trésorier Général

Président

CONFEDERATION AFRICAINE DE TAEKWONDO

Rapport Financier : Période du 1^{er} Novembre 2021 au 30 Novembre 2022 :



Rapport Financier

Du 1er novembre 2021 au 30 novembre 2022

Table of Contents

I	PREAMBULE :	3
II	RAPPEL DES FAITS :	4
II.1	LES RESSOURCES ENCAISSEES	4
II.1.1	LE REPORT DES SOLDES BANCAIRES 2022	4
II.1.1.1	Les ressources encaissées de 2021 à 2022	4
III	LES REALISATIONS DE 2022 :	6
IV	Tableau récapitulatif des dépenses du 01/11/2021 au 30/11/2022 Erreur ! Signet non défini.	
V	Tableau des emplois-ressources au 01/11/2021 au 30/11/2022 Erreur ! Signet non défini.	
VI	CONCLUSION	10

I PREAMBULE :

Le Présent rapport financier qui couvre la période allant du 1^{er} novembre 2021 au 30 Novembre 2022, avec la genèse des activités réalisées.

Aussi, il présente les ressources financières reçues, de la World Taekwondo, des différentes fédérations nationales et d'autres sources de financements additionnels.

Les ressources reçues sont logées dans le compte ouvert au niveau de **Coris Bank Niger**.

Toutes les réalisations issues de l'utilisation des ressources sont portées sur les rubriques suivantes :

- CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU BUREAU
- LOCATION BUREAU
- EQUIPEMENTS BUREAU
- APPUI AUX FEDERATIONS NATIONALES & INSTANCES REGIONALES
- MISSIONS ET HERGEMENTS
- BILLETS AVIONS ET AUTRES TRANSPORTS
- DINERS RENCONTRES ET GALA
- PRESTATIONS DE SERVICES
- PROJETS EXECUTES (1 A 4)

II RAPPEL DES FAITS :

Elu à l'Assemblée Générale Elective du **10 Octobre 2021**, le Président de l'Union Africaine de Taekwondo **ELH IDE ISSAKA**, son administration et toutes les commissions d'épaullement œuvrent pour faire face à tous les défis de l'année 2022.

Il s'agit de la redynamisation des six (6) structures zonales, la forte implication de tous les MNA dans la gestion de l'AFTU, la formation des techniciens et de l'organisation des compétitions **G** afin de permettre aux Africains de ranker au niveau continental.

Le renforcement des capacités par les divers consultants nationaux et internationaux, a permis aux membres et aux athlètes de différents bords techniques de se familiariser avec le haut niveau.

II.1 LES RESSOURCES ENCAISSEES

II.1.1 LE REPORT DU SOLDE BANCAIRE EN 2022

Le solde du compte bancaire CORIS en Francs CFA, se présente comme suit :

CORIS BANK			
DATES	SOLDE COMPTE AU 30/11/2022		
	TYPES	MONTANT EN F CFA	DOLLARS USD
	Solde compte bancaire au 30/11/2022	39 812 121	66 353,53
TOTAL		39 812 121	66 353,53

SOLDE CAISSE AU 30/11/2022			
DATES	TYPES	MONTANT EN F CFA	DOLLARS USD
		Solde Caisse disponible AU SENEGAL pour les dépenses courantes AFTU	16 173 280
TOTAL		16 173 280	26 955,47

N.B : un dollar USD = 600 Francs CFA quelles que soient les fluctuations

II.1.1.1 LES RESSOURCES ENCAISSEES EN 2022

Les différentes ressources reçues ainsi que les subventions dans le compte bancaire de l'AFTU sont de **25.800.000 FCFA** en 2021 soit **43.000 USD** dollars et de **166.210.579 F CFA** soit **277 017,63** de la World Taekwondo et **116.051.450 FCFA**, du compte de l'Egypte (ancien siège social de l'AFTU) soit un total global de **308.062.029 FCFA** correspondant **513.436,71 USD** dollars se présentant comme suit :

SUBVENTIONS RECUES SUR LE COMPTE CORIS BANK

DATES	SUBVENTIONS RECUES DU 01/11/2021 AU 30/11/2022		
	TYPES	MONTANT EN FCFA	MONTANT EN USD (1USD=600 FCFA)
31/12/2021	Subventions reçues de la World Taekwondo	25 800 000	43 000,00
13/01/2022	Subventions reçues de la World Taekwondo	46 360 935	77 268,23
02/02/2022	Subventions reçues de la World Taekwondo	320 565	534,28
21/02/2022	Subventions reçues de la World Taekwondo	1 808 934	3 014,89
11/03/2022	Subventions reçues de la World Taekwondo	48 085 396	80 142,33
08/04/2022	Subventions reçues SENEGAL	18 948 508	31 580,85
17/05/2022	Subventions reçues KPNP	6 171 412	10 285,69
31/05/2022	Subventions reçues de la World Taekwondo	42 499 829	70 833,05
25/07/2022	Subventions reçues de la World Taekwondo	2 015 000	3 358,33
TOTAL		192 010 579	320 017,63

Autres subventions reçues du siège en Egypte dans la période 2022

DATES	SUBVENTIONS RECUES AU 30/11/2022		
	TYPES	MONTANT EN F CFA	MONTANT EN USD (1USD=600 FCFA)
11/02/2022	Subvention reçue siège Egypte	14 184 442	23 640,74
18/02/2022	Subvention reçue siège Egypte	14 264 066	23 773,44

10/03/2022	Subvention reçue siège Egypte	14 835 768	24 726,28
24/03/2022	Subvention reçue siège Egypte	14 797 280	24 662,13
26/04/2022	Subvention reçue siège Egypte	14 266 870	23 778,12
23/06/2022	Subvention reçue siège Egypte	14 434 852	24 058,09
19/07/2022	Subvention reçue siège Egypte	14 866 007	24 776,68
21/09/2022	Subvention reçue siège Egypte	14 402 165	24 003,61
TOTAL		116 051 450	193 419,08

Total des subventions reçues en 2022 par l'AFTU pour la réalisation de ces activités

TOTAL SUBVENTIONS RECUES 2021 à 2022			
DATES	TYPES	MONTANT EN F CFA	MONTANT EN USD (1USD=600 FCFA)
30/11/2022	Subventions reçues de la World Taekwondo	192 010 579	320 017,63
30/11/2022	Subventions reçues Egypte	116 051 450	193 419,08
TOTAL		308 062 029	513 436,71

III LES REALISATIONS DE 2021 A 2022 :

L'année 2021 a vu la réalisation du :

- 1- **Projet de développement Youth training camp** dans plusieurs pays d'Afrique à savoir : le Senegal, le Ghana,

Il faut noter que chaque fois qu'un projet est exécuté, cette réussite ouvre la porte à la naissance d'autres projets par la WT.

Ainsi, l'année 2022 a été couronnée par l'exécution exaltante de quatre (04) projets internationaux WT les uns à près les autres à savoir :

- 1- **Capacity building of African kyorigi, technical delegate & zonal GMS coordinator ;**
- 2- **Development of Parataekwondo in Africa;**



3- Towards establishment Namibie Federation ;

4- Youth development Program in Africa 2022.

A cela, s'ajoutent les salaires, les frais d'eau, d'électricité, téléphone, internet, dotation en carburant ainsi que les entretiens du siège social et du matériel et outillage.

Les appuis aux fédérations et programmes se matérialisent quant à elles, par les sommes versées aux structures pour tenir les réunions, les séminaires, les ateliers et les championnats ;

Les frais de missions, réceptions et hébergements sont les sommes payées pour les missions au Niger et à l'étranger des membres AFTU, des Fédérations et des officiels ;

Les diners, rencontres et galas pendant les rencontres.

Les billets d'avion et autres transports, sont les sommes versées dans le cadre des missions et autres séminaires et formations afin de permettre à l'Afrique d'imposer son nouveau style managérial et d'impulser un nouveau souffle d'aspirations et de visions.

IV. Tableau récapitulatif des dépenses du 1/1/2021 au 30/11/2022 (EN FCFA)

DESIGNATION	LOCATION SIEGE EN ATTENDANT L'ACCORD DE SIEGE PAR L'ETAT DU Niger	CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU BUREAU	EQUIPEMENTS BUREAU	APPUIS AUX FEDERATIONS NAT & REGIONALES	PRESTATIONS DE SERVICE	MISSIONS ET HEBERGEMENTS	BILLETS AVIONS ET AUTRES TRANSPORTS	DINERS RENCONTRES ET GALA	TOTAL
MONTANT	7 800 000	6 558 278	8 918 052	22 160 000	9 300 789	51 676 720	26 910 139	20 475 050	153 799 028
SOUS TOTAL 1									153 799 028
01 Projet exécuté en 2021		Projet 2021- développement youth training camp	04 Projets exécutés en 2022	Projet 1- CAPACITY BUILDING OF AFRICAN KYORIGI, TECHNICAL DELEGATE & ZONAL GMS COORDINATOR	Projet 2- DEVELOPMENT OF PARATAEKWOND O IN AFRICA	Projet 3- TOWARDS ESTABLISHMENT NAMIBIE	Projet 4- Youth development Program in Africa 2022		
SOUS TOTAL 2		25 800 000		12 000 000	6 000 000	42 477 600			98 277 600
TOTAL GENERAL									252 076 628

IV. Tableau récapitulatif des dépenses du 1/1/2021 au 30/11/2022 (USD = 600 FCFA)

DESIGNATION	LOCATION BUREAU	CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU BUREAU	EQUIPEMENTS BUREAU	APPUIS AUX FEDERATIONS NAT & REGIONALES	PRESTATIONS DE SERVICE	MISSIONS ET HEBERGEMENTS	BILLETS AVIONS ET AUTRES TRANSPORTS	DINERS RENCONTRES ET GALA	TOTAL
MONTANT	13 000,00	10 930,46	14 863,42	36 933,33	15 501,32	86 127,87	44 850,23	34 125,08	256 331,71
SOUS TOTAL 1									256 332
01 Projet exécuté en 2021		Projet 2021- développement youth training camp	04 Projets exécutés en 2022	Projet 1- CAPACITY BUILDING OF AFRICAN KYORIGI, TECHNICAL DELEGATE & ZONAL GMS COORDINATOR	Projet 2- DEVELOPMENT OF PARATAEKWOND O IN AFRICA	Projet 3- TOWARDS ESTABLISHMENT NAMIBIE	Projet 4- Youth development Program in Africa 2022		
SOUS TOTAL 2		43 000,00	-	20 000,00	10 000,00	70 796,00			163 796,00
TOTAL GENERAL									420 127,71

Le tableau suivant donne le pourcentage de réalisations par rapport au total des ressources en 2022

POURCENTAGE DES REALISATIONS EN 2022			
RUBRIQUES	MONTANT EN FCFA	MONTANT EN USD	POURCENTAGE (%)
CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU BUREAU	6 558 278	10 930,46	3%
LOCATION SIEGE SOCIAL	7 800 000	13 000,00	3%
EQUIPEMENTS BUREAU SIEGE SOCIAL	8 918 052	14 863,42	4%
APPUI AUX FEDERATIONS NATIONALES & INSTANCES REGIONALES	22 160 000	36 933,33	9%
MISSIONS ET HERGEMENTS	51 676 720	86 127,87	21%
BILLETS AVIONS ET AUTRES TRANSPORTS	26 910 139	44 850,23	11%
DINERS RENCONTRES ET GALA	20 475 050	34 125,08	8%
PRESTATIONS DE SERVICES	9 300 789	15 501,32	4%
PROJETS EXECUTES (1 A 4)	98 277 600	163 796,00	39%
TOTAL	252 076 628	420 127,71	100%

V. Tableau des emplois-ressources au 30/11/2022

EMPLOIS	MONTANT FCFA	MONTANT USD	RESSOURCES	MONTANT FCFA	MONTANT USD
CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU BUREAU	6 558 278	10 930,46	Subventions Reçues WT	192 010 579	320 017,63
LOCATION BUREAU	7 800 000	13 000,00	Subventions Reçues Egypte	116 051 450	193 419,08
EQUIPEMENTS BUREAU	8 918 052	14 863,42			
APPUI AUX FEDERATIONS NAT & REGIONALES	22 160 000	36 933,33			
MISSIONS ET HERGEMENTS	51 676 720	86 127,87			
BILLETS AVIONS ET AUTRES TRANSPORTS	26 910 139	44 850,23			
PRESTATIONS DE SERVICES	9 300 789	15 501,32			
DINERS RENCONTRES ET GALA	20 475 050	34 125,08			
PROJETS EXECUTES (1 A 5)	98 277 600	163 796,00			
DIPONIBLE AU SENEGAL DEPENSES COURANTES AFTU	16 173 280	26 955,47			
SOLDE DISPONIBLE EN BANQUE	39 812 121	66 353,54			
TOTAL GENERAL	308 062 029	513 436,72	TOTAL GENERAL	308 062 029	513 436,72

Etabli par le Comptable : Vérifié et Contrôlé par :
Le Trésorier Général

Visa d'Autorisation du :
Président

Niamey le 20 Mars 2023



IV CONCLUSION

La gestion managériale de l'équipe dirigeante montre déjà des indicateurs de performances dans la gouvernance des MNA à travers l'accessibilité à l'information, l'organiser des compétitions G et le partage des connaissances et d'expériences pour être plus fort.

Les perspectives de l'AFTU pour la période à venir seront centrées sur la redynamisation des MNA, le renforcement des capacités des membres pour une bonne gestion efficace et efficiente de ses activités et enfin les résultats probants au niveau des athlètes.

Strongher togheter.

L'Union Africaine de Taekwondo, remercie l'Etat du Niger et tous ses membres ainsi que les différents MNA pour la culture du dynamisme et l'esprit d'équipe qui règne.

Etabli par le Comptable : Vérifié et Contrôlé par :

Visa d'Autorisation du :

Le Comptable

Le Trésorier Général

Président

Niamey le 20 Mars 2023

